



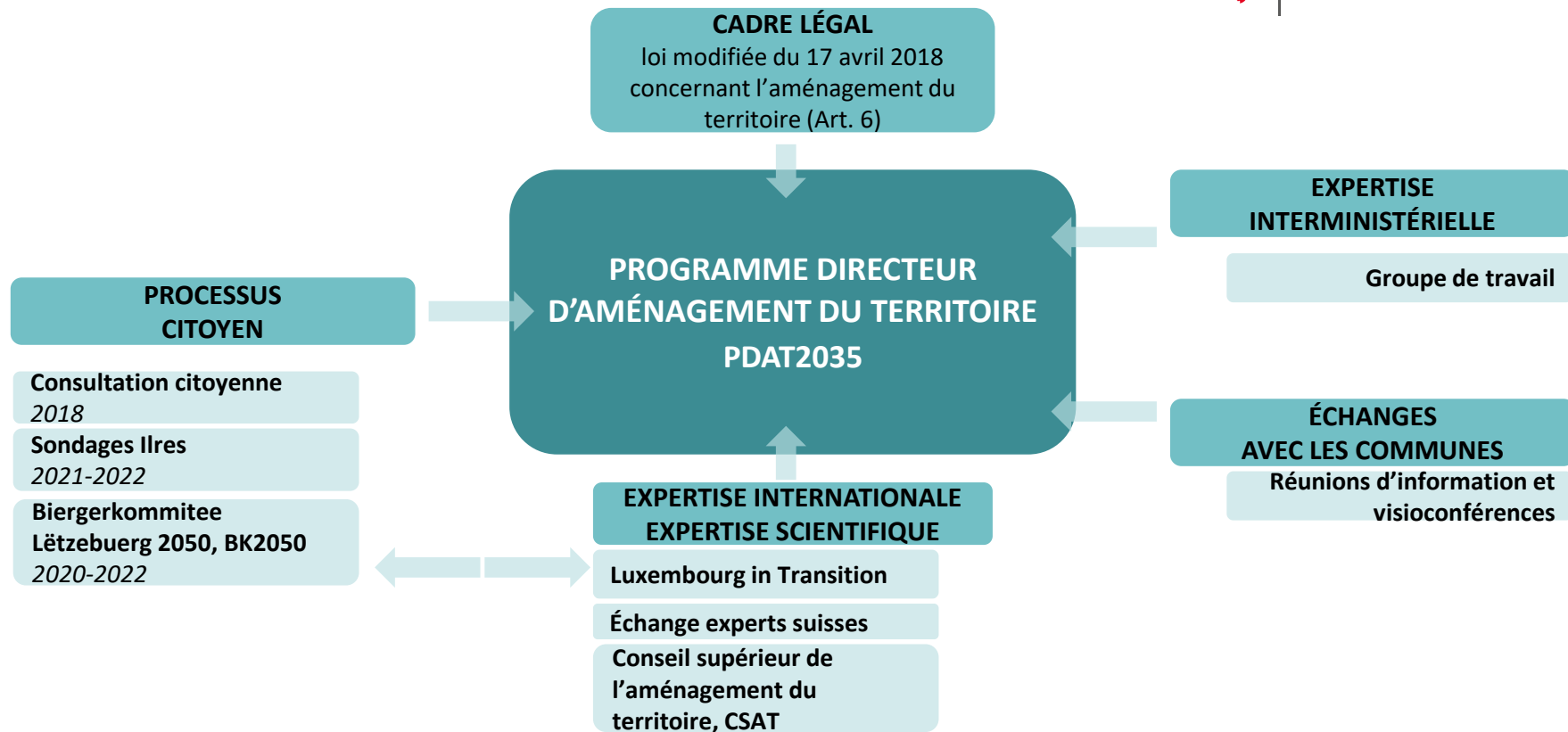
Liewensqualitéit erhalen: Fir haut a fir muer

Den neien PDAT
Programme directeur d'aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire





1. Processus participatif citoyen 2018

Les 10 priorités

1. Réduction de la consommation des sols
2. Priorité à la préservation des ressources naturelles, air, eau, sol et réduire les émissions nocives
3. Le logement est accessible à tous. Logements à prix abordable selon le modèle « éco-quartier »
4. La proximité du logement, de l'emploi et des services a réduit les besoins en mobilité.
5. Les emplois sont décentralisés
6. Mobilité douce, active; développer les transports en communs
7. Une alimentation biologique produite localement
8. Télétravail
9. Participation citoyenne
- 10 Renforcement de la coopération transfrontalière



Clôture du processus participatif (07.07.2018)



2. Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050 (BK 2050)

❖ Dans le cadre de la **consultation internationale Luxembourg in Transition**, le **BK2050** a identifié **9 enjeux**

1. *Pression massive sur la nature et la*
2. *Biodiversité*
3. *Destruction du paysage et de l'architecture traditionnelle*
4. *Gentrification du pays*
5. *L'orientation excessive de l'économie luxembourgeoise vers la finance*
6. *Manque de coopération et de cohésion dans la région frontalière*
7. *Aggravation de la fracture sociale*
8. *Baisse de légitimité des décisions démocratiques*
9. *Manque de couverture médiatique et d'information*

et

❖ élaboré **44 recommandations** à l'attention du Gouvernement pour un territoire neutre en carbone



Remise de la brochure du BK2050
(20.01.2022)





3. Sondages Ilres

Dans le cadre de la rédaction du PDAT2023, **deux sondages avec Ilres** ont été lancés

- « **Qualité de vie et développement urbain futur** » et
- « **Imperméabilisation et consommation du sol** ».

- ❖ Objectif : évaluer l'opinion publique de 2.033 résidents par rapport à des aspects et propositions dans le domaine de l'aménagement du territoire.
- ❖ Les réponses des résidents confirment les objectifs du PDAT :
 - 8 sur 10 sont en faveur d'une limitation de la consommation du sol,
 - 89 % sont pour une évaluation de l'impact sur le sol des futurs projets de construction et
 - 97% sont d'avis que les espaces verts en ville sont indispensables.



Réunions d'informations supplémentaires avec les responsables politiques des communes

- ❖ 6 réunions dans les différentes régions du pays, notamment à Platen (07.11.22), Grevenmacher (15.11.22), Luxembourg-Ville (17.11.22), Clervaux (18.11.22), Belval (29.11.22) et Ettelbruck (30.11.22).
- ❖ 2 visio-réunions d'information et d'échange avec les communes (13.10.2022 et 23.11.2022), la deuxième étant axée sur des questions précises soulevées lors de la préparation des avis.
- ❖ 1 réunion, après l'enquête publique (24.05.2023), pour informer les communes de quelle façon leurs avis ont été analysés et quel en a été l'impact sur le projet de PDAT
 - + Pour accompagner les communes dans la rédaction de leurs avis, une **brochure explicative** reprenant de façon succincte les éléments essentiels du projet de PDAT a été rédigée.
 - + Analyse des **100 avis reçus**



Réunion d'échange et d'information avec les communes (07.11.2022)



Brochure explicative

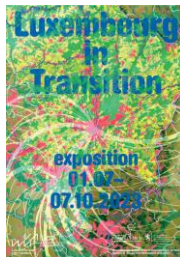


❖ À l'issue de la consultation internationale, les quatre équipes finalistes ont rédigé de leur propre initiative un **manifeste** pour encourager et garantir la neutralité carbone du territoire.

❖ Projets phares LIT

- Reconversion de la zones commerciale de Foetz
- Cloche d'Or reloaded
- Ceinture verte autour de l'Agglo-Centre
- Transferable development right (TDR)

❖ Exposition LiT, luca





Déclaration du ministre au nom du Gouvernement **devant la Chambre des députés le 16.05.2023**

À cette occasion, une motion a été adoptée par 49 voix contre 4, invitant le Gouvernement à :

- arrêter le nouveau PDAT;
- concrétiser et implémenter les outils et mesures proposés dans le projet de PDAT permettant la mise en œuvre des principes, des objectifs et de la stratégie du PDAT en étroite concertation avec tous les acteurs concernés ;
- soutenir la réalisation de projets pilotes répondant aux objectifs du PDAT;
- doter le ministère ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions des ressources et des moyens nécessaires à l'exécution de son rôle de coordination des politiques sectorielles à impact territorial.



- ❖ Do entwéckelen wou et am meeschten Sënn mëscht
- ❖ Manner Buedem verbëtzen
- ❖ Eis Wiirtschaft ass méi grouss ewéi eist Land, dofir müssen mer och iwwert d'Grenzen plangen
- ❖ Méi Instrumenter entwéckelen fir dat d'Landesplanung um Terrain ëmgëtt



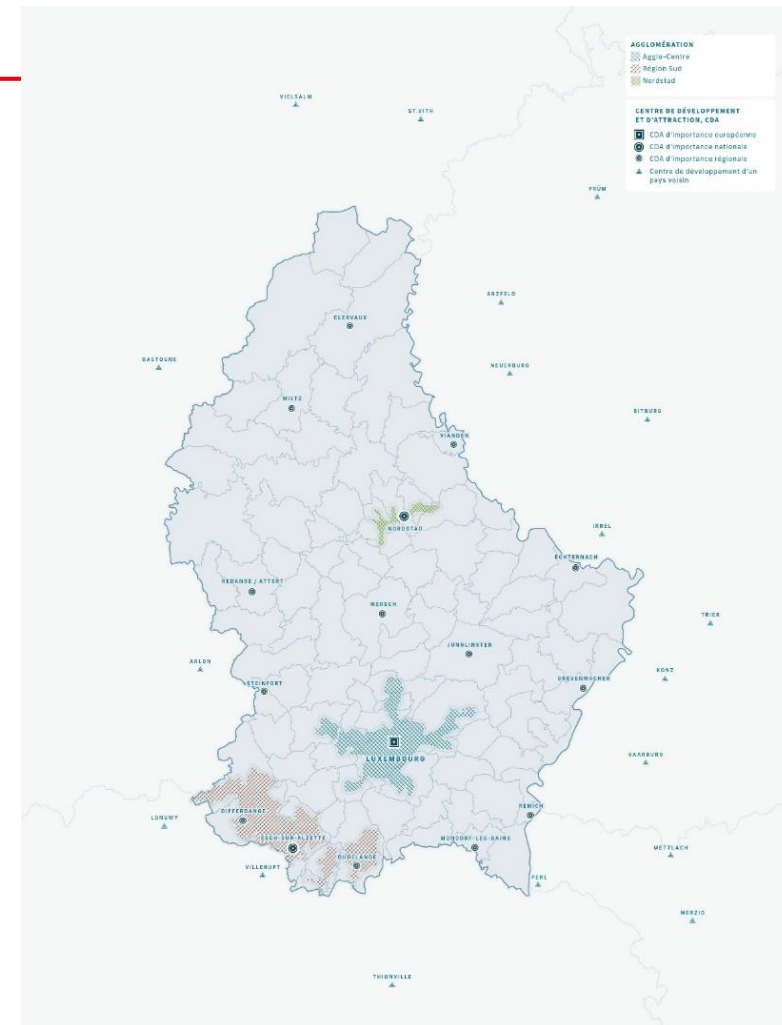
FIR DAT DIERFER NACH DIERFER SINN, AN STIED RICHTEG STIED GINN

- ❖ Rapprocher les fonctions : habiter, travailler, s'éduquer, se divertir, ...
- ❖ Réduire les besoins en mobilité et surtout en transport individuel
- ❖ Profiter des services, équipements et infrastructures existants
- ❖ Favoriser la création et le maintien des services et commerces de proximité grâce à la présence des populations résidentes et actives
- ❖ Garantir la sécurité de planification (Planungssicherheit) en anticipant les besoins futurs en infrastructures et en équipements publics
- ❖ Éviter les localités-dortoirs (Schlofdierfer)



L'Armature urbaine

- ❖ Développer les 3 grandes agglomérations: Nordstad, Agglo-Centre, Région Sud
- ❖ Développer des “villes ancrées” dans le milieu rural pour garantir des services de haute qualité
- ❖ Maintenir le “Duerfcharakter” des villages

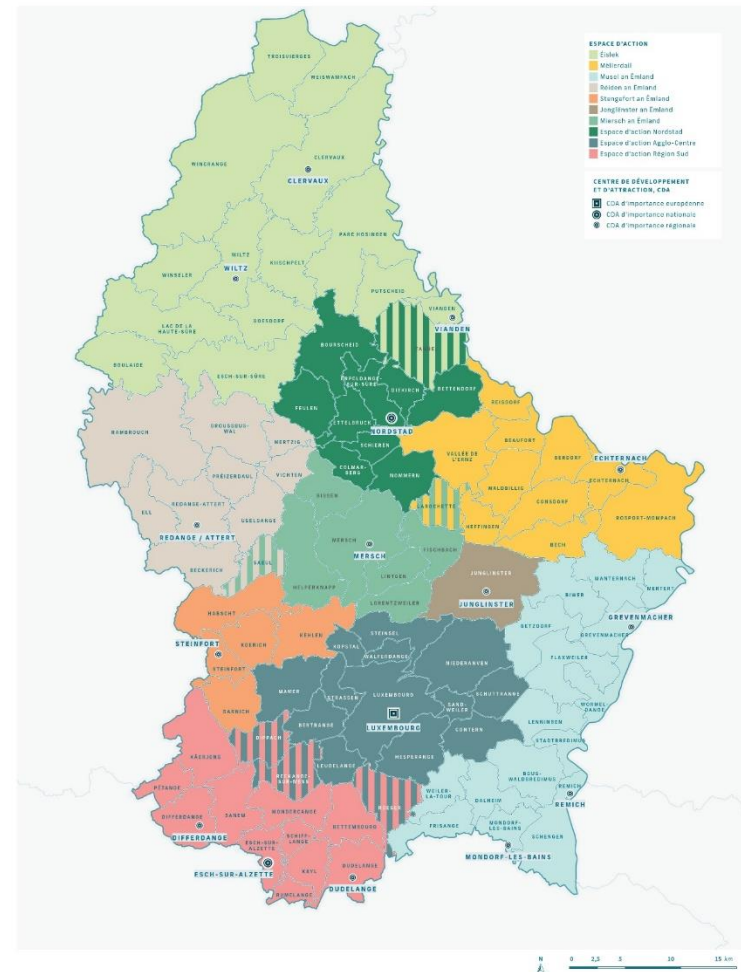


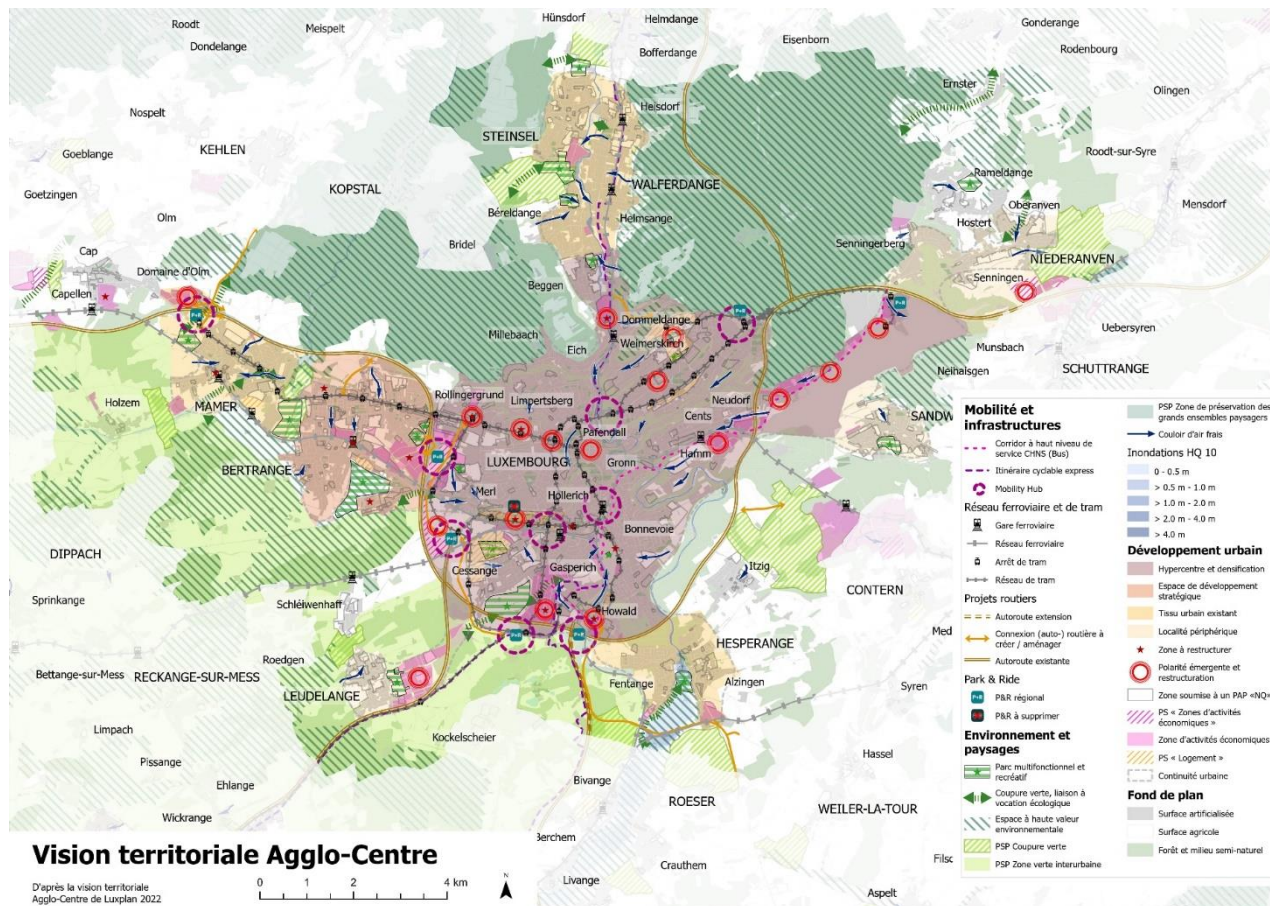
Le PDAT identifie 10 **espaces d'action** correspondant à des territoires fonctionnels **intégrant au moins un Centre de développement et d'attraction (CDA)** au sein desquels il s'agira de définir avec les communes des **stratégies de développement territorial pour décliner les objectifs du PDAT**.

Les instruments du **parc naturel** et de la **convention État-communes** permettront de coordonner le développement territorial ensemble avec les communes concernées.

- Convention Agglo-Centre
- Convention Région Sud
- Convention Nordstad
- Parc naturel de la Haute-Sûre
- Parc Naturel de l'Our
- Parc Naturel et Géoparc du Mëllerdall
- Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM)
- Convention « De Réidener Kanton »

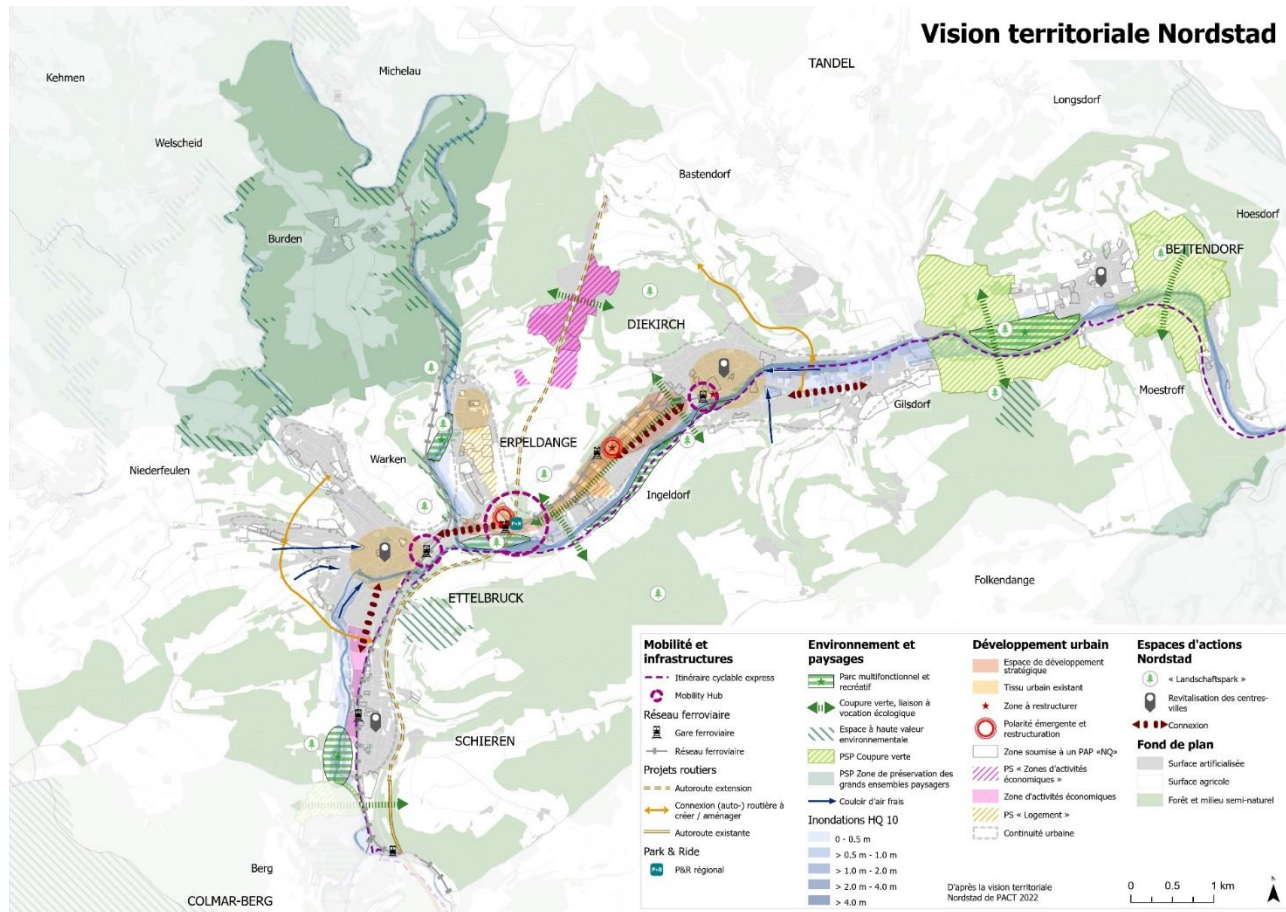
➔ Des conventions État-communes devraient être élaborées avec les autres espaces d'action.





Projets phares :

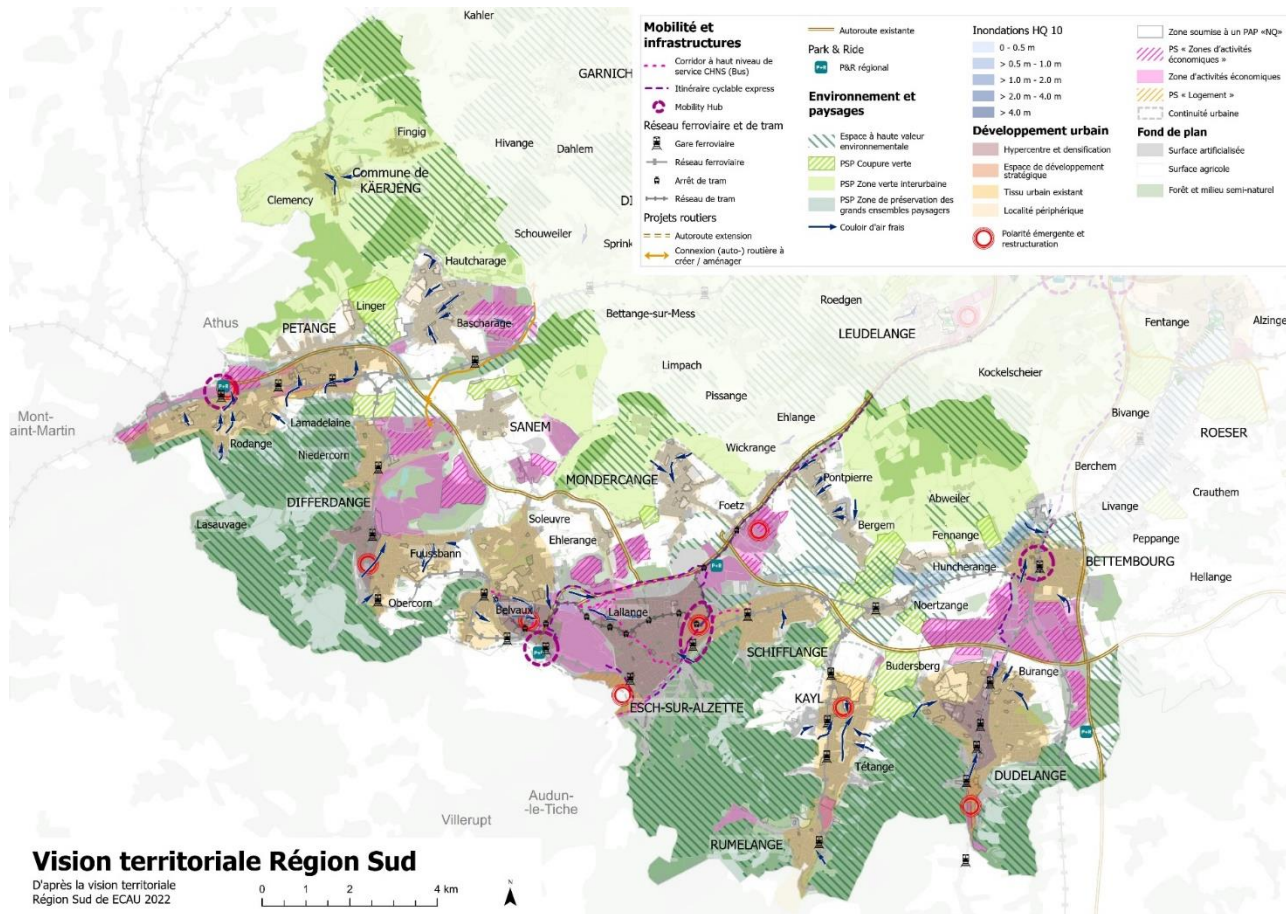
- Règlements-types PAP pour :
 - Le stationnement de vélos
 - Les infrastructures de déchets
- Ceinture verte Agglo-Centre pour garantir
 - refuges climatiques
 - liaisons de proximité
 - fonction nourricière
- Maîtrise des rez-de-chaussée



1. Investissements massifs dans les infrastructures: CGDIS, lycées, gares, auberge de jeunesse

2. Projets phares :

- Concept de mobilité
- Axe central: Masterplan
- Concept intégré pour la protection des crues, des pluies fortes et de la nature



Projets phares :

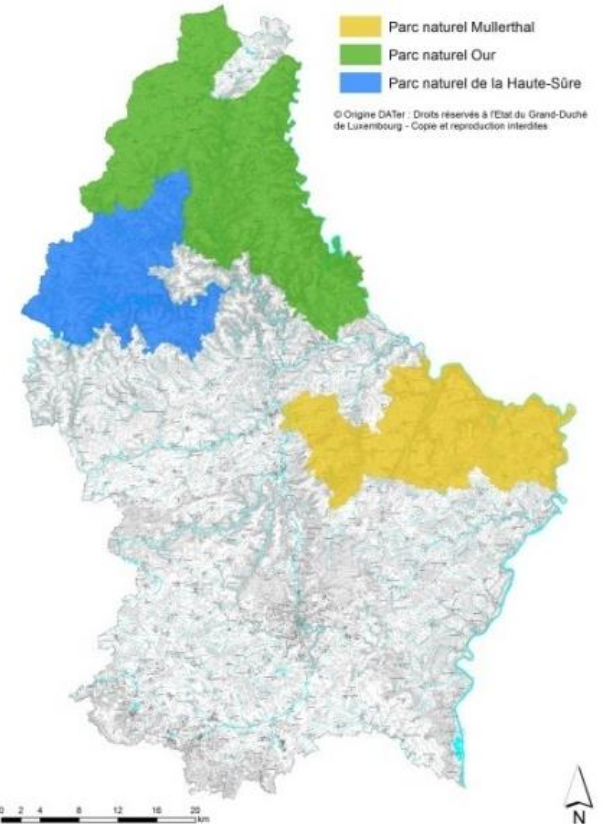
1. Développement de friches
2. MUB (Man and Biosphere)
3. Stratégie Zéro Carbone



Pistes d'action pour renforcer le rôle de coordination des parcs naturels

- ❖ Renforcer le rôle de conseil des parcs naturels en matière d'aménagement du territoire
- ❖ Renforcer le rôle des parcs naturels pour les processus participatifs
- ❖ Renforcer le rôle de conseil des parcs naturels en vue de la transition énergétique

LES PARCS NATURELS AU LUXEMBOURG





« De Réidener Kanton » : signature de la première convention entre l'État et le canton de Redange pour revaloriser les noyaux villageois en milieu rural (12/05/2022)

La convention a, entre autres, pour objectifs de :

- ❖ rehausser l'attractivité du canton de Redange en améliorant les conditions d'existence et la qualité de vie de sa population ;
- ❖ préserver les activités traditionnelles du canton selon sa vocation agricole, artisanale, commerciale ainsi que de promouvoir son développement dans les domaines économique, social, culturel, éducatif et touristique, le tout dans le respect de l'environnement naturel et bâti existant et dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire mise en œuvre aux échelons national, régional et communal ;
- ❖ participer et de coopérer à toute initiative de caractère public ou privé ayant pour but la réalisation des activités précitées.



Projets phares :

- Guichet unique
- Plan intégré pour bornes de recharge électriques

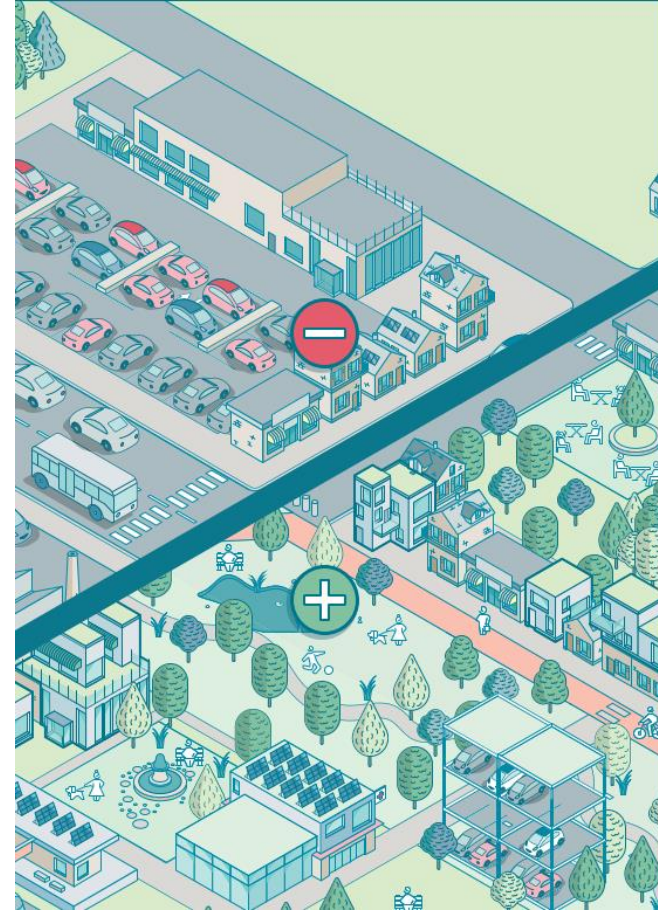


Pourquoi :

1. Limiter l'étalement urbain et donc les besoins en mobilité
2. Limiter la surchauffe climatique
3. Limiter les risques d'inondation
4. Protéger les paysages et la biodiversité
5. Préserver les terres agricoles nourricières
6. Préserver un substrat capable d'absorber du CO2

Le Luxembourg est un des pays de l'UE les plus « zerschnitten ».

Le Luxembourg artificialise chaque année 180 hectares.





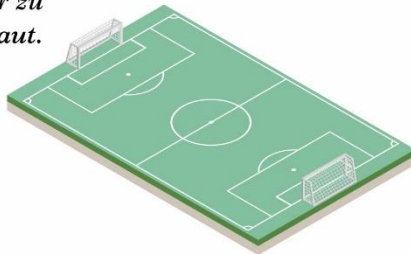
**OBJECTIFS POLITIQUES
À L'HORIZON 2035**

Réduire de 0,50 hectare par jour (180 hectares par an) à 0,25 hectare par jour (90 ha par an) en 2035 avec une réduction continue à partir de l'entrée en vigueur du PDAT.

**OBJECTIFS POLITIQUES
À L'HORIZON 2050**

Tendre vers la zéro artificialisation nette du sol à partir de 2050

*D'Surface vun 240
Fussballsterraine gëtt
pro Joer zu
Lëtzebuerg verbaut.*



Objectif: Préservation de 585 ha de surfaces majoritairement agricoles jusqu'en 2035 (780 terrains de football)



Projet commun du Département de l'aménagement du territoire (DATer) - Observatoire du développement spatial et du ministère du Logement - Observatoire de l'habitat, Raum+ est un outil méthodologique pour répertorier les réserves foncières au Grand-Duché de Luxembourg. Ce recensement de la disponibilité foncière (activités économiques, logement, etc.) se présente sous forme d'une base de données géographiques factuelles.

Établi sur base d'un dialogue constructif et d'une coopération approfondie avec les communes, il :

- ❖ permet d'établir une **vue d'ensemble territoriale, quantitative et qualitative** des réserves foncières,
- ❖ fournit un aperçu homogène et actuel des potentiels fonciers urbanisables et
- ❖ est **mis à disposition des communes et des ministères partenaires sur une plateforme intranet.**



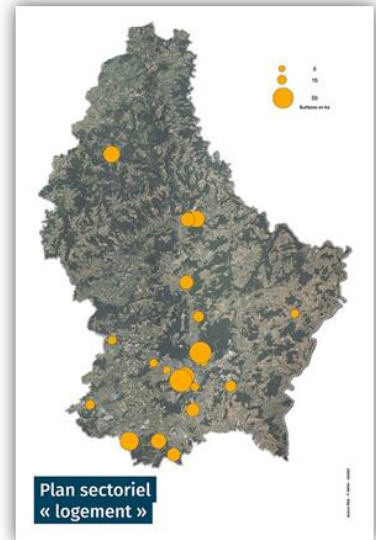
Des **réserves foncières considérables** à l'intérieur des PAG pour un total de **5.720 ha** :

Utilisation	en ha
Zones d'habitation (Wohngebiete [HAB])	3 568
Zones mixtes (Mischgebiete [MIX])	728
Zones de bâtiments et d'équipements publics (Öffentlicher Bereich [BEP])	371
Zones d'activités économiques (Industrie und Gewerbegebiete [ECO])	757
Autres zones (Sonstiges)	297
TOTAL	5 720

Surfaces disponibles pour **le logement (zones d'habitation et zones mixtes)**:

4.295 hectares

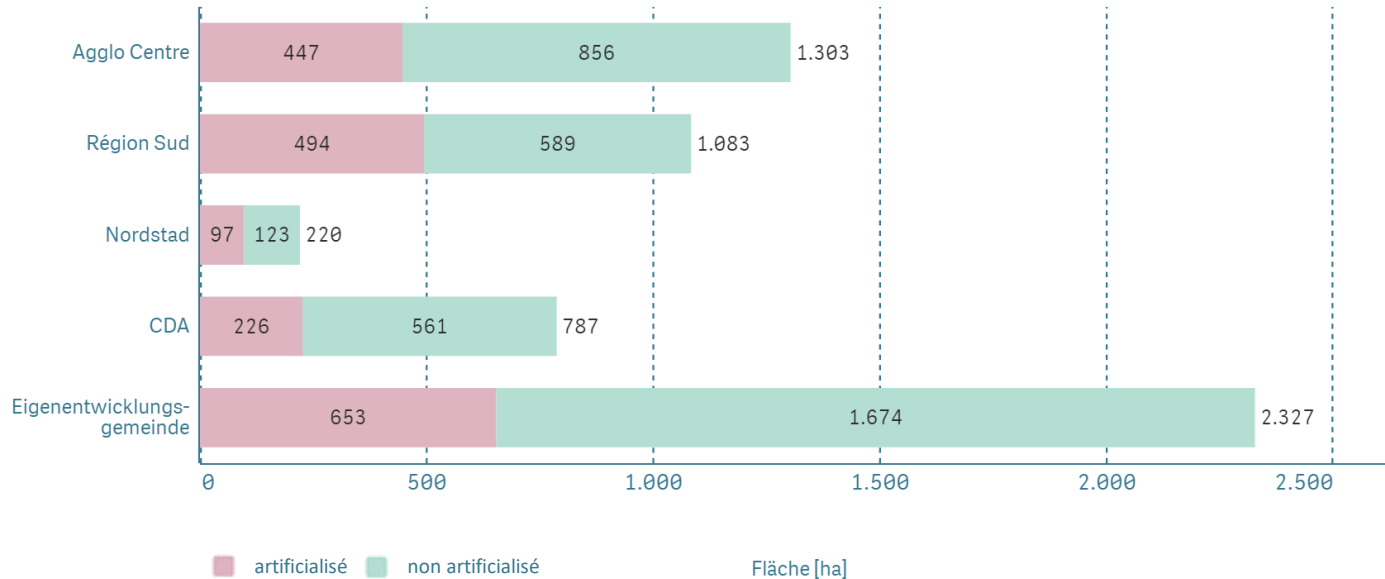
Ce qui correspond à 161.500 unités de logements pour 371.500 habitants

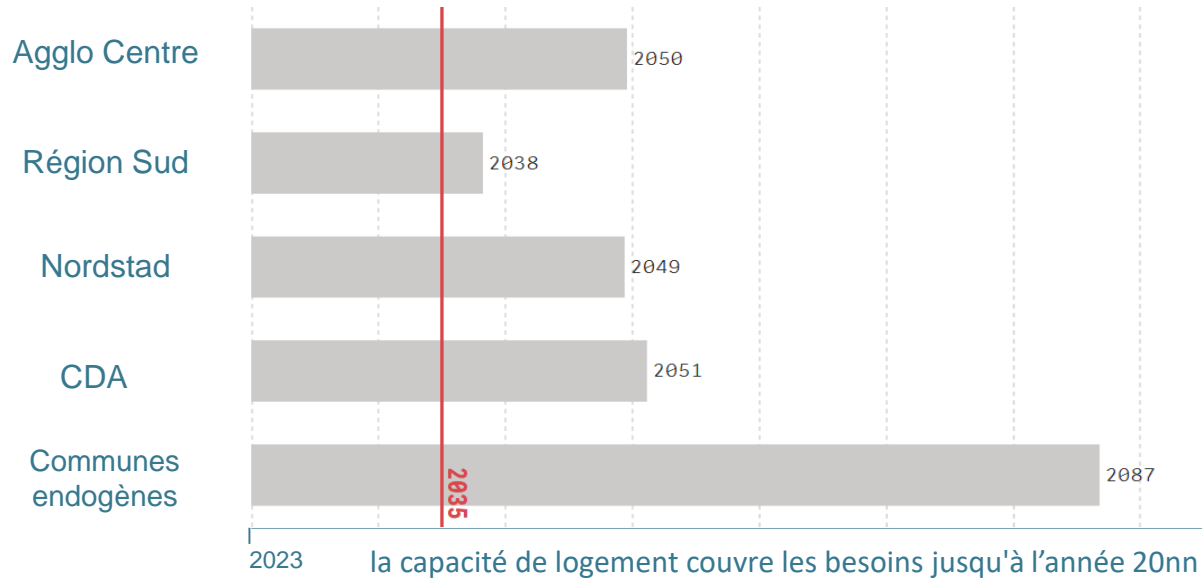




- ❖ potentiel total déjà artificialisé de **1.900 ha** (friches) - **sans aucune artificialisation supplémentaire nécessaire**
- ❖ grand potentiel de tels terrains dans les 3 agglomérations
- ❖ potentiel de développement **considérable** (agglomérations) mais également dans les **communes endogènes** (34% du potentiel global)

Verteilung der Siedlungsflächenreserven nach Raumtypologie und Stand der Urbanisierung (absolut) [Bericht A...



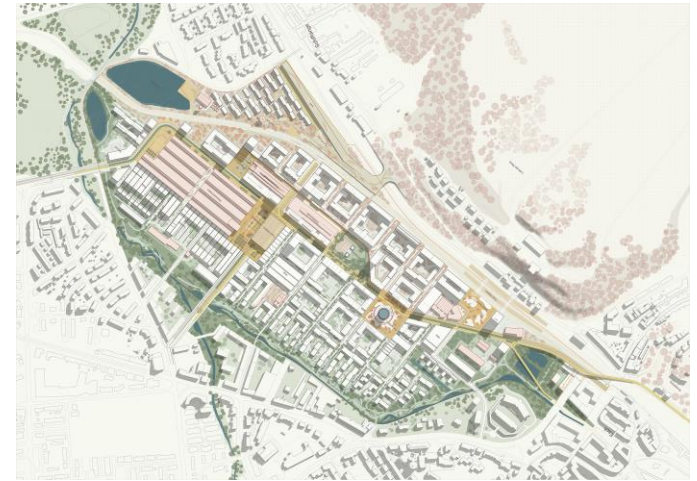


- ❖ **Réserves foncières suffisantes** pour faire face à la croissance démographique jusqu'en 2035 (toutes régions confondues)
- ❖ Un **agrandissement des périmètres de construction ne s'avère pas nécessaire**
 - désignation de nouveaux terrains constructibles uniquement en cas de besoins ponctuels, par exemple à proximité des gares ferroviaires



Les friches en planification avancée :

- ❖ « Nei Hollerich & Porte de Hollerich » à Luxembourg
 - ❖ « Faïencerie-Luxembourg » à Luxembourg
 - ❖ « Centre Convict » à Luxembourg
 - ❖ « Projet Stade Josy Barthel » à Luxembourg
 - ❖ « Site Belval » à Esch-sur-Alzette
 - ❖ « Roud Lëns » à Esch-sur-Alzette
 - ❖ « Site Metzschmelz » à Esch-sur-Alzette et Schifflange
 - ❖ « Wunne mat der Wooltz » à Wiltz
 - ❖ « Projet NeiSchmelz » à Dudelange
 - ❖ « Eucosider » à Pétange
 - ❖ « Cité militaire » à Diekirch
 - ❖ « Rives de l'Alzette » à Mersch
 - ❖ « Axe central Nordstad » entre Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre et Ettelbruck
- ❖ Friches à venir:
Foetz, Dommeldange, Crassier des Terres rouges à Esch-sur-Alzette



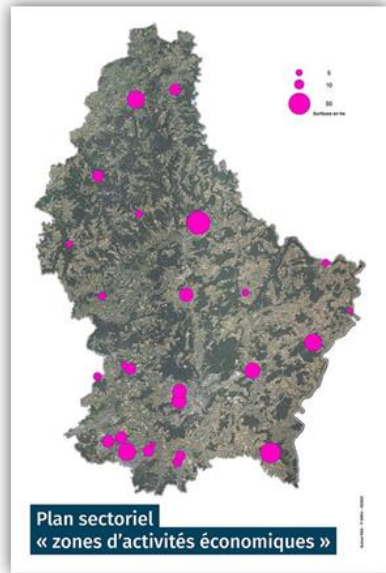
➔ L'ensemble des nouveaux projets des promoteurs publics (SNHBM, FdL, AGORA, FUA, NEG, etc.) appliquent les principes de régénération urbaine (cf. *guide Eco-Urbanisme*).

➔ 30% de logements abordables sur la majorité de ces friches.



❖ PSZAE: potentiel pour l'industrie et l'artisanat

456 hectares (nouvelles zones et extensions de zones existantes)



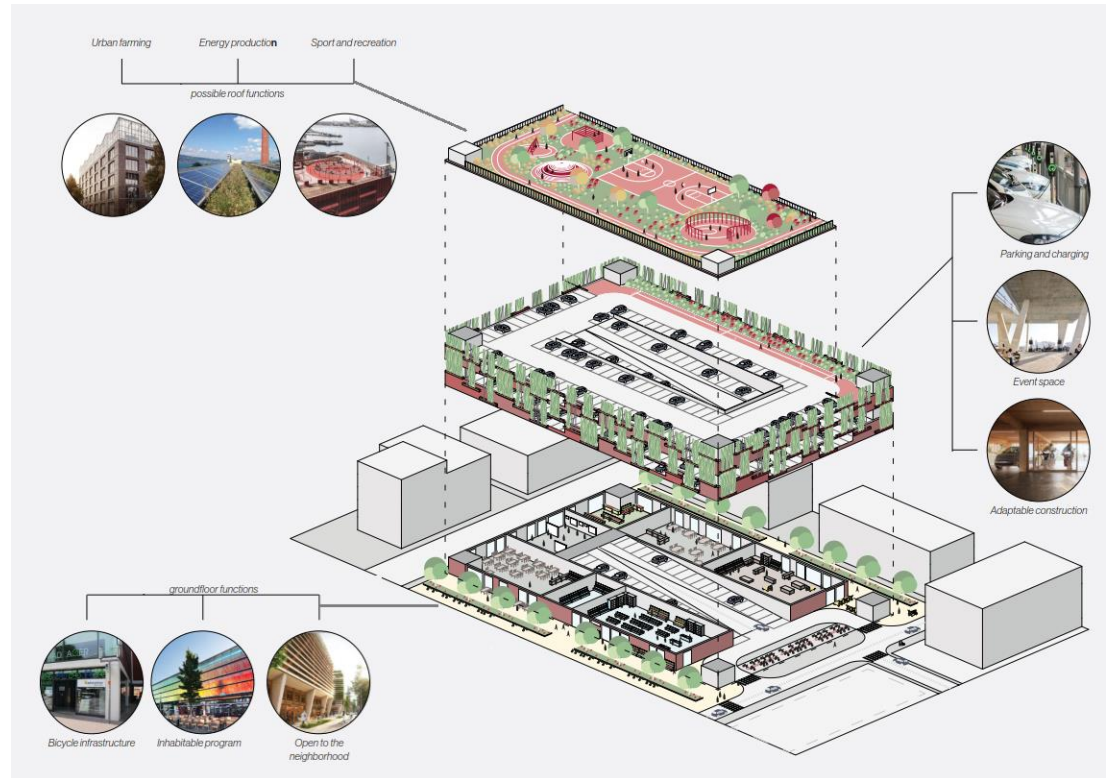
Leitfaden: développement des ZAE



➔ La multifonctionnalité:

Exemples :

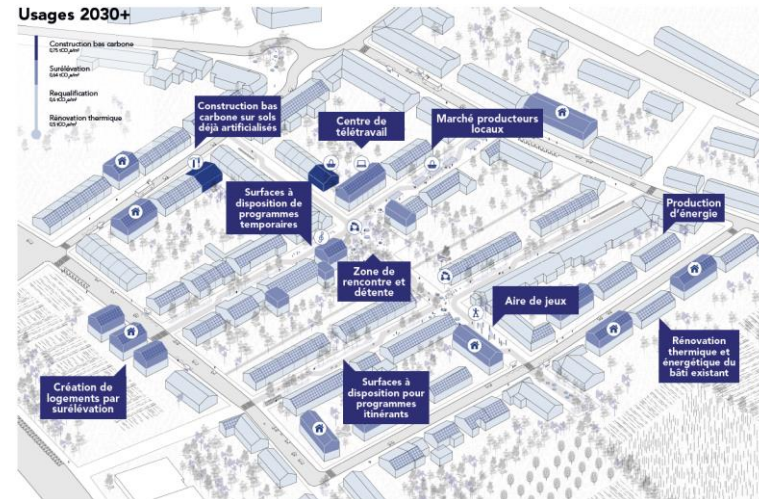
- mobility hub (plus que des parkings)
- lycées et écoles (utilisation optimale)
- projets agrivoltaïques (agriculture et énergie)
- etc.





➔ Le potentiel des espaces libérés par une mobilité adaptée :

Exemple de Gasperich (Luxembourg in Transition, Équipe AREP)





Plusieurs pistes principales sont susceptibles d'être mises en œuvre

- ❖ Analyse au cas par cas des villages pour identifier le potentiel de densification (adaptée) sur base notamment de Raum+
- ❖ Mise en œuvre de projets type/phare :
 - Appel à projet à lancer par le DATer avec des critères précis pour l'aménagement/le réaménagement d'un terrain donné dans la logique d'une consultation rémunérée ;
 - Réaménagement/Recyclage d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments existants (bâtiments agricoles, p.ex. anciennes fermes, moulins, laiteries ou écoles) ;

À l'image de la France (« Bimby » - build/Beauty in my backyard) et de la Suisse (densification douce) au sein du tissu existant et sans étalement urbain : faire émerger et accompagner des projets individuels:

- ❖ Identifier des logements vacants et sous-occupés (cycle de vie familiale)
- ❖ Lancer un appel à projet adressé aux citoyens, dans la logique du budget participatif : sélectionner et cofinancer ainsi des projets portés par des citoyens.



FIR D'ZESUMMELIEWE IWWERT D'GRENZEN EWECH ZE STÄRKEN

Pourquoi:

- ❖ Depuis 2003, le nombre de frontaliers est passé de 105.000 à 221.500 en 2022
- ❖ Planification cohérente et complémentaire au sein des agglomérations et des aires fonctionnelles transfrontalières
- ❖ Renforcement du co-développement
- ❖ Continuité transfrontalière des réseaux vert, bleu et jaune
- ❖ Organisation concertée des équipements publics



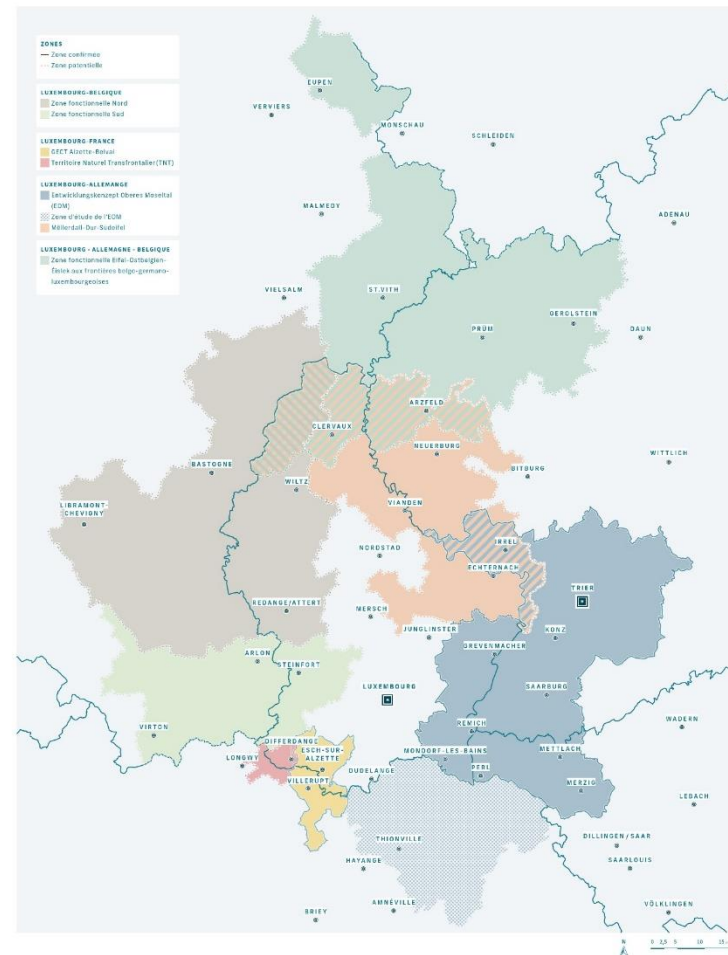
OBJECTIFS POLITIQUES À L'HORIZON 2035	OBJECTIFS POLITIQUES À L'HORIZON 2050
Stratégies territoriales pour les différentes agglomérations transfrontalières	Gestion des disponibilités foncières et des ressources à l'échelle de l'aire transfrontalière
Consultation transfrontalière systématique pour les documents de planification	Objectifs de développement territorial communs à l'échelle transfrontalière
Projets pilotes de planification territoriale transfrontalière	

Avec un montant de **50 millions d’euros** le nouveau programme de coopération territoriale Interreg VI Grande Région (2021-2027) offre la possibilité de soutenir la réalisation de projets concrets dans des zones fonctionnelles transfrontalières.

La carte « Zones fonctionnelles transfrontalières du Luxembourg » illustre les **sept zones fonctionnelles transfrontalières en train d’être mises en place.**

Projets potentiels:

- ❖ Pistes cyclables
- ❖ Offre de transport public « on-demand »
- ❖ Hubs multimodaux
- ❖ Initiative pour le soutien de la culture architecturale régionale
- ❖ Actions de décarbonisation du territoire
- ❖ Actions régionales de valorisation du territoire
- ❖ Projet en matière d’accès au soins transfrontalier
- ❖ Projet pour l’extension du service civique européen
- ❖ Région énergétique sans frontières
- ❖ Changement climatique: Plan de gestion de crise transfrontalier
- ❖ Tourisme: Promotion du tourisme de mémoire
- ❖ Économie régionale: Promotion de l’utilisation du bois dans la construction
- ❖





- ❖ Gouvernance
 - ❖ horizontale entre politiques sectorielles
 - ❖ verticale entre l'État et les communes et acteurs locaux
- ❖ Gouvernance à l'échelle de l'aire fonctionnelle transfrontalière
- ❖ Gouvernance pour une participation citoyenne
- ❖ Gouvernance en matière d'observation territoriale – Établissement d'une base de données commune pour le développement d'une approche commune et partagée des stratégies prospectives
(Système d'information géographique Grande Région, SIG-GR)



- ❖ Expo LUCA LiT
- ❖ Belval 2.0
- ❖ Modification du PST pour pérenniser les nouveaux concepts de mobilité
- ❖ Metzschmelz : un quartier modèle
- ❖ Masterplan pour la régénération urbaine de Foetz
- ❖ TDR : instrument pour la maîtrise foncière
- ❖ Un « espace LU » à l'image de l'espace suisse pour accompagner les acteurs sur le terrain
- ❖ Plan opérationnel « densification autour des gares »
- ❖ Appèle à projet « développement en milieu rural »
- ❖ European Cross Border Mechanism (ECBM) : instrument juridique pour la coopération transfrontalière



La régénération urbaine : l'exemple de Foetz



MERCI DE VOTRE ATTENTION!